



Droits après séparation

Par LcClaude

Bonjour

Je suis sur le point de me séparer de mon conjoint. 21 ans de vie commune. 2 enfants.

La maison est à lui mais le prêt de celle ci à nos 2 noms.

J'ai durant ces 20 ans dans la maison effectué les travaux (du gros oeuvre à la déco)

Nous sommes pacsés depuis 2008.

Je n'ai pas de revenu, pas de compte bancaire seule.

Est-ce que j'aurai droit de lui demander un petit qqchose financier pour reprendre ma vie. J'en ai besoin pour trouver un logement, une voiture et un travail. Ou existe til des aides pour ce genre de situation?

Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonsoir

Juridiquement, il ne peut y avoir enrichissement sans cause, donc à défaut d'entente, c'est en justice que vous pourrez obtenir éventuellement une compensation pour vos dépenses affectées à l'amélioration ou l'embellissement de la maison... Si vous pouvez prouvez celles-ci.